

Décision

Générale

colonial

Décision n° 17 10 janvier 1950

n° 17 10

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion 'd'honneur,.

Vull'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1SS4

Vull'arrêté n » 11/7 en date du S février 1947 relatif à l'organisation, et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtone de la Côte française des Somalis

Vula demande de permission d'absence formuil-ée par Mohamed Ali Rowmaneito, inifirmier 8° échelon à l'hôpital colonial de Djibouti

Vull'avis favorable du medecin-chef,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Obock est accordée, à Mohamed Ali Roumaneito, inifirmier S » échelon, à l'hôpital colonial, pour compter du 10 janvier 1950. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.